

S'installer dans les Hautes-Alpes

Professionnels de santé, suivez le guide

HAUTES ALPES

Le département le plus haut de France

L'un des moins peuplés

Le plus préservé de l'arc alpin

Le premier département Bio de France

L'un des plus importants gisements
d'énergie renouvelable d'Europe

Le château d'eau de la Provence



Un autre rythme



Une nouvelle vie



Sommaire

VOTRE TERRITOIRE

4-5

**Cadre de vie
d'exception**

6-7

Données clés

VOTRE INSTALLATION

8

Établissements

9

Réseau local

10

Exercice coordonné

11

Interlocuteurs



Nature

Cadre de vie exceptionnel

Au sud du massif des Alpes, entre haute montagne et champs de lavande, se nichent les Hautes-Alpes.

Connu d'abord pour ses grands domaines et ses villages-stations, animés été comme hiver, le département offre une qualité de vie comme nul part ailleurs. Randonnées, ski alpin ou nordique, alpinisme, cyclisme, loisirs aériens, escalade, activités nautiques sont autant d'activités à expérimenter et ce, à tous les niveaux.

Le tout se marie à merveille à la nature préservée du territoire, grâce notamment au Parc national des Écrins et aux Parcs Naturels Régionaux des Baronnies Provençales et du Queyras, donnant vie aux plus spectaculaires paysages et aux plus beaux points de vue.

Dans les Hautes-Alpes, les paysages ne sont pas les seuls à susciter l'admiration. Ses villes et villages retracent, eux aussi, l'histoire du département. Briançon et ses fortifications classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Gap et ses ruelles aux couleurs pastels, La Grave et son sommet de La Meije culminant à

près de 4 000 m d'altitude, Embrun aussi appelée la petite Nice des Alpes au bord du lac de Serre-Ponçon, Saint-Véran, commune la plus haute d'Europe, là où les coqs picorent les étoiles, Orpierre et ses falaises mondialement connues, pour n'en citer que quelques uns.

Chaque territoire des Hautes-Alpes a une histoire à raconter. Et cela passe aussi par son terroir, à la fois gourmand et chaleureux. Les producteurs haut-alpins travaillent à l'année pour offrir des produits de qualité, récompensés de nombreuses fois au Concours Général Agricole. Les produits des Hautes-Alpes bénéficient ainsi de reconnaissance avec 3 IGP : la Pomme des Alpes de Haute Durance, le Vin des Hautes-Alpes et l'Agneau de Sisteron. D'autres sont à venir comme le Bleu du Queyras et la Tomme du Champsaur. De quoi se délecter de fromages, salaisons et charcuteries, tourtons et ravioles, vins et jus de fruits, etc.

Bref, s'installer dans les Hautes-Alpes c'est s'assurer une vie à l'air pur dans un cadre d'exception !

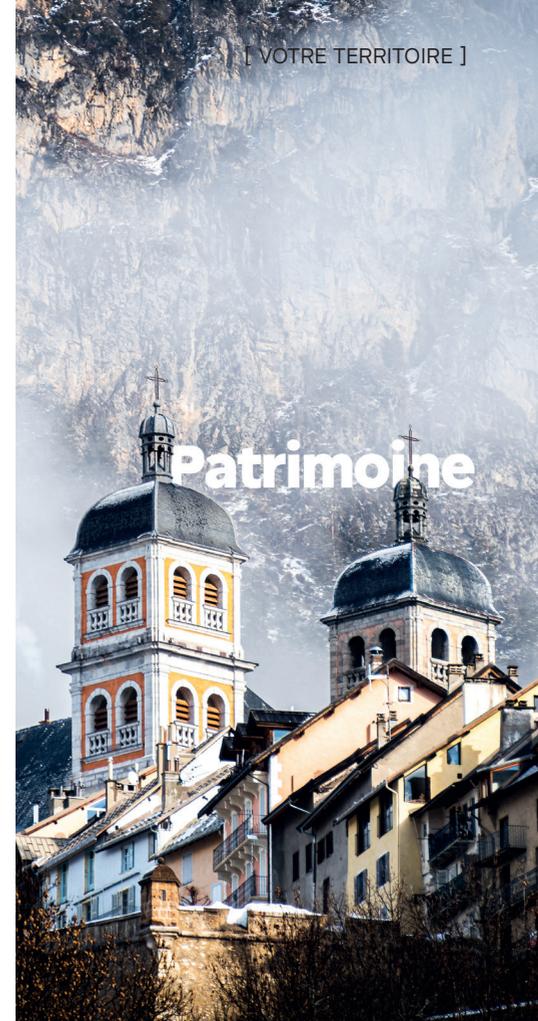
monavenir.hautes-alpes.net

patrimoine.hautes-alpes.fr

hautes-alpes.fr



Plein air



Patrimoine



Culture



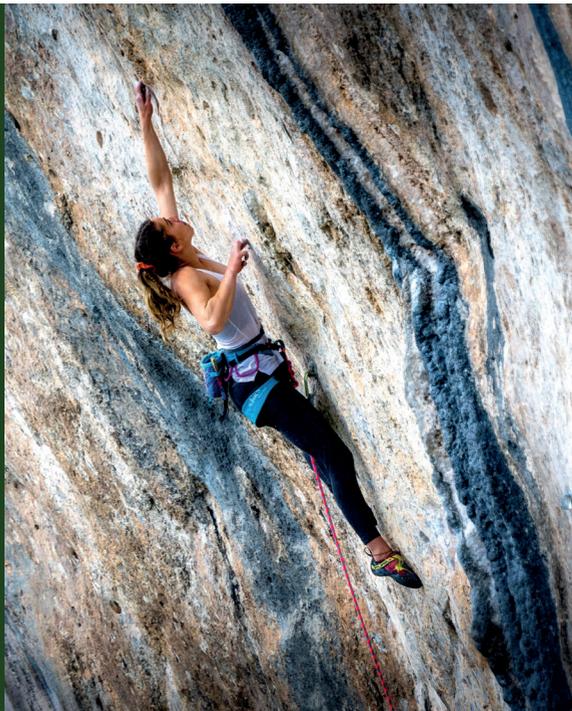
[VOTRE TERRITOIRE]

- 2**
VILLES CLASSÉES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- 2**
GRANDES ITINÉRANCES
- 1**
MUSÉE MUSÉUM DÉPARTEMENTAL

- 3**
PARCS NATURELS NATIONAUX ET RÉGIONAUX
- 1**
GRAND LAC
- LACS D'ALTITUDE ET RIVIÈRES



- 27**
STATIONS DE SPORTS D'HIVER ET D'ÉTÉ
- 6 800 km**
D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE
- 25**
COLS MYTHIQUES
- 4**
AÉRODROMES
- 29**
SITES DE DÉCOLLAGE



- 2**
SCÈNES NATIONALES
- DE **nombreux**
FESTIVALS ET SITES CULTURELS

Établissements

Sanitaire

Public

Un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des Alpes du Sud qui réunit 6 centres hospitaliers :

- le Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud de Gap-Sisteron, désigné établissement support du GHT
- le Centre hospitalier des Escartons de Briançon
- le Centre hospitalier Buëch Durance de Laragne
- le Centre hospitalier d'Embrun
- le Centre hospitalier d'Aiguilles en Queyras
- le Centre hospitalier Pierre Groues de Barcelonnette

www.ghtalpesdusud.fr

Privé

- Polyclinique des Alpes du Sud (Gap)
www.clinalpsud.fr
- 9 établissements de Soins Médicaux et Réadaptation (SMR)
- Fondation Edith Seltzer
www.fondationseltzer.fr

Personnes âgées

- 21 EHPAD
- 10 SSIAD

Personnes handicapées

- 37 structures (IME, CAMS, CMPP, FAM, MAS...)

Médico-social

Réseau local

Département

- soutien du département des Hautes-Alpes pour les aides à la maîtrise de stage ;
- accompagnement et aides à l'installation et aux démarches pour les professionnels de santé hors exercice professionnel ;
- attractivité du territoire et accompagnement à l'implantation.



Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

- aides à l'installation, zonages, soutien à l'investissement ;
- formation initiale ou continue ;
- installation et démarches ;
- exercice coordonné.

www.paca.paps.sante.fr



Caisse Commune de Sécurité Sociale

- installation et démarches pour les pratiques de l'exercice libéral ;
- aides à l'installation et au maintien de l'activité : rezone.ameli.fr ;
- enregistrement et suivi de votre activité libérale, obtenir votre Carte de Professionnel de Santé (CPS) ;
- accompagnement réglementaire, technique et numérique tout au long de votre activité professionnelle : www.ameli.fr/hautes-alpes.

Région

- aides à l'installation des médecins dans les zones en sous densité médicale (équipement, bourses de stage, investissement)

Mutualité Sociale Agricole

- accompagnement à l'installation - réalisation de diagnostic de territoire - déploiement d'action de prévention (Éducation Thérapeutique du Patient)

Préfecture

- aide à l'investissement immobiliers pour les structures d'exercices coordonnés (Maisons de Santé)

Conseils des Ordres

- informations sur votre projet d'installation et obtention de votre autorisation d'exercice

Unions Régionales des Professionnels de Santé

- Les URPS ont pour vocation d'être les interlocuteurs représentatifs des professionnels de santé libéraux.
- Elles contribuent à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional et local.

**UN RÉSEAU DE PARTENAIRES À VOTRE ÉCOUTE
ET DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION**



Interlocuteurs

Vous souhaitez nous contacter

Caisse Commune de Sécurité Sociale :

droits.ps.cpam-gap@assurance-maladie.fr

Délégation départementale 05 ARS :

ars-paca-dt05-professionnel-sante@ars.sante.fr

Département : demographie.medicale@hautes-alpes.fr

Région : kitdesertsmedicaux@maregionsud.fr

MSA : gdr@alpesvaucluse.msa.fr

Préfecture : pref-investissement-exercice-coordonne@hautes-alpes.gouv.fr

Groupement Hospitalier du Territoire des Alpes du Sud : drh@chicas-gap.fr

Conseils des ordres

Médecins : cd.05@ordre.medecin.fr

Dentistes : cdo05@outlook.fr

Infirmiers : cidoi.alpes-vaucluse@ordre-infirmiers.fr

Masseurs - kinés : president.cdo@ordremk.fr

Sages-femmes : cd05@ordre-sages-femmes.fr

Pédicures : contact2@paca-corse.ciropp.fr

Pharmacies : crop-paca-corse@ordre.pharmacie.fr

Union Régionale des Professionnels de Santé

Médecins : contact@urps-ml-paca.org

Dentistes : secretariat@urps-paca-chd.fr

Infirmières : contact@urps-infirmieres-paca.fr

Masseurs - kinés : secretariat@urps-mk-paca.org

Pharmacies : pharmacienspaca@urps-pharmaciens-paca.fr

Orthophonistes : urps-paca.orthophonistes@gmail.com

Orthoptistes : sudpaca@orthoptiste.pro

Pédicures : urpspodopaca@gmail.com

Sage-femme : urspacassf@gmail.com

Biologiste : contact@urps-biologistes-paca.fr

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

CPTS du Pays Gapençais : cptsgapencais@gmail.com

CPTS du Champsaur Valgaudemar : coordination@pscv.fr

CPTS Briançonnais Écrins : secretariat@cptsbrianconnaisecrins.fr

CPTS Buëch Dévoluy : contact@cptsbuechdevoluy.fr

Dispositif d'appui à la coordination (DAC) : contact@dac05.fr

Exercice coordonné

L'exercice coordonné est un mode d'organisation des professionnels de santé libéraux. Fédérés autour d'un projet de santé, le but est de partager les connaissances et les compétences de chacun pour améliorer leur cadre d'exercice et ainsi garantir une meilleure prise en charge des patients.

Les structures se coordonnent localement autour d'une patientèle commune. Elles peuvent prendre la forme de :

- ESP - Équipes de Soins Primaires
- MSP - Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
- CDS - Centres de Santé

Les structures s'inscrivent dans une démarche populationnelle

- CPTS - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Avantages pour le professionnel de santé

- **développer le travail en équipe pour optimiser le parcours des patients**
- **améliorer les conditions d'exercice**
- **améliorer le lien ville - hôpital**
- **garantir l'accès aux soins**

Avantages pour les patients

- une offre de soins de proximité
- un parcours de soins simplifié et coordonné
- une réponse aux demandes de soins non programmés des patients

Le DAC - le Dispositif d'Appui à la Coordination - peut aider les structures et les professionnels de santé faisant face à des cas complexes, en fluidifiant les parcours de santé et en organisant les prises en charge dans les territoires.
www.dac05.fr



HAUTES ALPES
purealpes